



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/AC.26/Dec.202 (2003)
18 septembre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION D'INDEMNISATION DES NATIONS UNIES
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Décision concernant la quatorzième tranche de réclamations «E2» prise
par le Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation
des Nations Unies à sa 131^e séance, le 18 septembre 2003

Le Conseil d'administration,

Ayant reçu, conformément à l'article 38 des Règles provisoires pour la procédure relative aux réclamations (les «Règles»), le rapport et les recommandations du Comité de commissaires concernant la quatorzième tranche de réclamations «E2», qui portent sur 230 réclamations¹,

1. *Approuve* les recommandations faites par le Comité de commissaires;
et en conséquence

2. *Décide, conformément à l'article 40 des Règles, d'approuver* les montants recommandés pour les réclamations visées dans le rapport. Compte tenu des recommandations figurant dans l'annexe III du rapport, les montants globaux alloués par pays sont les suivants:

¹ Le rapport porte la cote S/AC.26/2003/21.

<u>Pays</u>	<u>Nombre de réclamations pour lesquelles une indemnité est recommandée</u>	<u>Nombre de réclamations pour lesquelles il n'est pas recommandé d'indemnité</u>	<u>Montant réclamé (USD)</u>	<u>Montant recommandé (USD)</u>
Allemagne	20	26	47 556 000	6 759 364
Arabie saoudite	3	6	13 094 461	124 333
Autriche	1	1	4 996 942	51 371
Bahreïn	2	-	4 125 730	412 470
Belgique	-	3	392 207	Néant
Chine	2	1	46 498 380	1 087 227
Chypre	3	4	9 047 719	987 509
Danemark	1	4	1 926 235	6 029
Égypte	2	5	9 261 333	813 646
Émirats arabes unis	-	1	15 013	Néant
Espagne	1	1	43 305	23 542
États-Unis	4	8	3 399 722	1 589 524
ex-République yougoslave de Macédoine	-	7	11 709 540	Néant
France	5	15	12 388 693	98 474
Grèce	-	7	4 678 934	Néant
Hongrie	1	-	154 175	154 175
Inde	-	2	14 768	Néant
Italie	5	3	12 708 503	966 821
Japon	4	-	2 960 785	759 646
Pakistan	-	2	1 222 450	Néant
Pays-Bas	1	1	259 437	4 202
République de Corée	-	2	21 010 578	Néant
République tchèque	1	-	90 015 583	16 968
Royaume-Uni	24	39	186 572 693	3 348 221
Singapour	-	2	382 406	Néant
Suisse	-	1	7 726 992	Néant
Tunisie	-	1	1 337 171	Néant
Turquie	2	5	4 943 644	152 159
<u>Total</u>	<u>82</u>	<u>147</u>	<u>498 443 399</u>	<u>17 355 681</u>

3. *Note* que, comme cela est mentionné au paragraphe 2 du rapport, une réclamation a été retirée par le requérant au cours de l'examen de la tranche considérée par le Comité;

4. *Réaffirme* que, lorsque des fonds seront disponibles, les indemnités seront versées conformément à la décision 197 [S/AC.26/Dec.197 (2003)];
5. *Rappelle* qu'en cas de règlement conformément à la décision 197, et en application de la décision 18 [S/AC.26/Dec.18 (1994)], les gouvernements devront distribuer, dans les six mois suivant leur réception, les sommes perçues aux requérants désignés comme bénéficiaires des indemnités approuvées et fournir, trois mois au plus tard après l'expiration de ce délai, des informations sur cette distribution;
6. *Prie* le Secrétaire exécutif de faire tenir un exemplaire du rapport au Secrétaire général, au Gouvernement de la République d'Iraq et à chaque gouvernement concerné.
